

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Georges GILKINET (Ecolo-Groen) au ministre des Finances sur « l'excess profit ruling » (n° 11)
(développées en réunion publique de la commission des Finances et du Budget du 6 janvier 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 011/001)

- une motion de recommandation par Georges Gilkinet (Ecolo-Groen)
- une motion pure et simple par Luk Van Biesen (Open Vld), Eric Van Rompuy (CD&V), Veerle Wouters (N-VA) et Sophie Wilmès (MR)

La motion pure et simple est adoptée par 77 voix contre 53 et 1 abstention

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Georges GILKINET (Ecolo-Groen) au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur sur « les conséquences des restrictions d'accès au crédit-temps sur le plan Tandem » (n° 9)
(développées en réunion publique de la commission des Affaires sociales du 7 janvier 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 009/001)

- une motion de recommandation par Georges Gilkinet (Ecolo-Groen)
- une motion pure et simple par Jan Spooren (N-VA), Vincent Van Quickenborne (Open Vld), Stefaan Vercaemer (CD&V) et David Clarinval (MR)

La motion pure et simple est adoptée par 76 voix contre 53 et 1 abstention

3. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Olivier MAINGAIN (MR) au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé des Grandes Villes et de la Régie des Bâtiments sur « l'emploi des langues par les mandataires communaux dans les conseils communaux des communes à régime linguistique spécial » (n° 4)
(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 7 janvier 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 004/001)

- une motion de recommandation par Olivier Maingain (MR)
- une motion pure et simple par Koenraad Degroote (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 76 voix contre 54

4. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Barbara PAS (VB) au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé des Grandes Villes et de la Régie des Bâtiments sur « la création d'un groupe de travail administratif pour évaluer l'application de la législation linguistique dans les administrations locales bruxelloises » (n° 5)
(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 7 janvier 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 005/001)

- une motion de recommandation par Barbara Pas (N-VA) et Jan Penris (N-VA)
- une motion pure et simple par Koen Metsu (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 84 voix contre 38 et 9 abstentions